

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des solidarités
et de la santé

ARRÊTÉ du 17 mai 2022

portant composition du jury des concours externe, interne et du 3^{ème} concours
pour le recrutement d'inspecteurs de l'action sanitaire et sociale au titre de l'année 2022

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2002-1569 du 24 décembre 2002 modifié portant statut particulier du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale ;

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 20 avril 2016 modifié fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale ;

Vu l'arrêté du 4 février 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture des concours externe, interne et du 3^{ème} concours pour le recrutement d'inspecteurs de l'action sanitaire et sociale ;

ARRÊTE :

Article 1er

Sont nommés membres du jury des concours externe, interne et du 3^{ème} concours pour le recrutement d'inspecteurs de l'action sanitaire et sociale ouverts au titre de l'année 2022 :

M. de BATZ de TRENQUELLÉON Charles Inspecteur général des affaires sociales
représentant le chef de l'inspection générale des
affaires sociales – **Président** ;

Mme BELOUIS Anne-Sophie Inspectrice hors classe de l'action sanitaire et
sociale à la direction départementale de l'emploi
du travail et des solidarités ;

Mme DROUIN Caroline Attachée principale d'administration de l'Etat
représentante du directeur de la sécurité sociale ;

Mme DUVERGNE Stéphanie

Inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale à la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Bourgogne-Franche-Comté ;

Mme ETIENNE-JACQUET Christylla

Inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale à la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Bretagne ;

M. FAUCHIER Adrien

Attaché principal d'administration de l'Etat à la direction des ressources humaines ;

Mme GIAKOUMAKIS Amalia

Inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale représentante du directeur général de la santé ;

M. MUYS Christophe

Inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale à l'agence régionale de santé des Hauts-de-France ;

M. POLEGATO Gérard

Directeur des soins honoraire.

En cas d'indisponibilité du Président du jury, cette fonction sera assurée par M. MUYS Christophe.

Article 2

Ces concours sont classés dans le groupe 1 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 3

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 17 mai 2022

Le chef du département de l'allocation des ressources,
du recrutement et de la politique de rémunération



Jean-Marc CHNEIDER